



**DECISION du BUREAU  
2021CCMAB001  
Séance du 10 juin 2021**

Date de la convocation : 4 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 19 h 45, le Bureau de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (CCMA) s'est réuni au siège de la collectivité, sous la présidence de Madame Diane ROULAND, Présidente et après convocations régulières faites à domicile.

Présents :

Présidente : Madame Diane ROULAND  
1<sup>er</sup> vice-président Monsieur Loïc de POIX  
3<sup>ème</sup> vice-présidente Madame Fatiha IDRI-HUET  
4<sup>ème</sup> vice-président Monsieur Raymond LELIEVRE  
5<sup>ème</sup> vice-président Monsieur Gaspard SAVER  
6<sup>ème</sup> vice-président Monsieur Daniel RATTIER *téléconférence*  
7<sup>ème</sup> vice-président Monsieur Jean Paul PICHONNIER  
8<sup>ème</sup> vice-président Monsieur Eric BREHIN  
9<sup>ème</sup> vice-président Monsieur Henri LEBLOND  
Monsieur Yves LEGAY de BOULAY LES IFS  
Monsieur Patrick PIQUET de CHAMPFREMONT *téléconférence*  
Monsieur Claude ROULLAND de CHEVAIGNE DU MAINE *téléconférence*  
Monsieur Yves DAUVERCHAIN de COURCITE  
Monsieur Pascal FRANCOIS de COUPTRAIN *téléconférence*  
Monsieur Denis DUVALLET de GESVRES  
Monsieur Didier LEDAUPHIN de JAVRON LES CHAPELLES *téléconférence*  
Monsieur Sylvain LEBLANC de LA PALLU *téléconférence*  
Monsieur Dominique BOURGAULT de LOUPFOUGERES *téléconférence*  
Monsieur Bernard BLANCHARD de MADRE  
Monsieur Daniel CHESNEAU de NEUILLY LE VENDIN  
Monsieur Guy MAIGNAN de RAVIGNY  
Madame Geneviève BLANCHARD de SAINT AIGNAN DE COUPTRAIN *téléconférence*  
Monsieur Samuel RAGOT de SAINT AUBIN DU DESERT  
Monsieur Henri GUILMEAU de SAINT CALAIS DU DESERT  
Monsieur Jean-Luc LECOURT de SAINT CYR EN PAIL  
Monsieur Daniel LENOIR de VILLAINES LA JUHEL *téléconférence*  
Monsieur Alain BLOTTIERE de VILLEPAIL

Absents excusés

2<sup>ème</sup> vice-président Monsieur Alain DILIS  
Monsieur Denis GESLAIN de PRE EN PAIL SAINT SAMSON  
Monsieur Philippe D'ARGENT de SAINT PIERRE DES NIDS

Accusé de réception en préfecture  
053-200042182-20210610-2021CCMAB001-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2021

**Délibération n° 2021CCMAB001****Budget PRINCIPAL – LIGNE TRESORERIE 2021 de 800 000 € auprès du CREDIT MUTUEL**

Membres en exercice .....30	Membres présents.....18	Quorum ..... 16
Nombre de procuration ..... 0	Membres votants .....18	

VU la délibération n° 2020CCMA038 du Conseil de Communauté en date du 21 juillet 2020 portant délégations au Bureau pour la durée du mandat ;

CONSIDERANT les besoins ponctuels de trésorerie,

CONSIDERANT les propositions reçues des organismes bancaires ;

**Il est proposé au Bureau, après en avoir délibéré :**

Article 1 Prêt

DE PROCEDER au choix de l'organisme bancaire auprès duquel la ligne de trésorerie de 800 000€ sera contractualisée pour le Budget PRINCIPAL;

**Après délibération, le Bureau :**

Article 1 Prêt

DECIDE, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales attachées proposées par le CREDIT MUTUEL, de recourir à une ligne de trésorerie, auprès de cet organisme ;

Article 2 Principales caractéristiques du contrat de ligne de trésorerie

APPROUVE les caractéristiques du contrat ligne de trésorerie ci-après :

Montant : 800 000 €

Taux : EURIBOR 3 mois (dernière valeur publiée -0.48%) neutralisé à 0

Marge : 0.16 %

Taux actuel : 0.16 %

Durée : 12 mois

Frais dossier : 1 490 €

Périodicité : Trimestrielle

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur

Commissions : pas de commission d'engagement, pas de commission de non-utilisation.

Article 3 Signature

INDIQUE que le représentant légal de l'emprunteur à savoir la Présidente est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de trésorerie décrit ci-dessus à intervenir avec le CREDIT MUTUEL.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en SOUS PREFECTURE  
le (cf. date A.R. en Sous-Préfecture)  
et publication ou notification  
le



La Présidente,

Diane ROULAND

Accusé de réception en préfecture  
053-200042182-20210610-2021CCMAB001-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2021